



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

## Néovacs obtient 5 M€ de financement du Programme des Investissements d'Avenir pour soutenir le développement clinique et industriel de son vaccin thérapeutique l'IFN $\alpha$ -Kinoïde



**Paris et Boston, le 6 janvier 2016 – NEOVACS (Alternext Paris : ALNEV)**, a conclu un contrat de partenariat lui assurant un financement non-dilutif, à hauteur de cinq millions d'euros sur quatre ans, sous forme de subventions et avances récupérables.

Cette décision prise par le Commissariat Général à l'Investissement et opérée par Bpifrance, dans le cadre du programme « **PIAVE - Projet Industriel d'Avenir** », confortera les moyens de Néovacs pour poursuivre les essais cliniques et notamment initier la phase d'industrialisation du procédé de fabrication de son vaccin thérapeutique, l'IFN $\alpha$ -Kinoïde.

**Miguel Sieler**, Directeur Général de Néovacs, déclare : « *Nous sommes très fiers que le développement de notre vaccin thérapeutique IFN $\alpha$ -Kinoïde, intègre les projets de la Nouvelle France Industrielle. Le soutien du Commissariat Général à l'Investissement et de Bpifrance confirme, après une étude approfondie effectuée par différents acteurs publics, la qualité intrinsèque et la crédibilité de notre plateforme technologique. Il tient compte des chances de succès de ce traitement pour les maladies auto-immunes, notamment dans le lupus qui touche plus de cinq millions de malades dans le monde.* »

Ce projet est basé sur les éléments suivants :

- Compte tenu des faibles quantités de vaccins nécessaires pour traiter chaque patient, les équipements et infrastructures restent de taille modeste. De ce fait, les investissements et le calendrier de réalisation, sont compatibles avec la taille actuelle de l'entreprise.
- Néovacs gardera la maîtrise de sa technologie et de son procédé de fabrication.
- Les coûts de productions seront directement sous son contrôle.

Dans un premier temps, la société va entreprendre les études nécessaires qui permettront de passer de l'échelle de production actuelle destinée aux lots cliniques à celle de ses futurs lots industriels.

Les dépenses principales liées aux locaux et à l'acquisition des équipements, débuteront après les résultats de l'étude de Phase IIb en cours avec l'IFN $\alpha$ -Kinoïde en Lupus. Cet outil de production sera localisé en Ile-de-France, et permettra de créer à terme plusieurs dizaines d'emplois qualifiés.

L'objectif pour Néovacs est d'être opérationnel dès la soumission de l'enregistrement du traitement auprès des autorités de santé, vers 2020 et de fournir par la suite tous les licenciés sur leurs marchés respectifs.

Fin 2015 Néovacs a signé un contrat de licence commercial avec CKD Pharmaceuticals en Corée du Sud. Pendant cette phase d'investissement, Néovacs continuera de fabriquer avec son prestataire actuel, les lots de vaccins destinés au marché sud-coréens, commercialisés par CKD Pharmaceuticals potentiellement dès 2018.

## Contacts

### NEOVACS – Communication Corporate et Relations Investisseurs

**Charlène Masson**

+33 (0)1 53 93 00

[cmasson@neovacs.com](mailto:cmasson@neovacs.com)

### NewCap- Relations Investisseurs/ Communication Financière –

**Valentine Brouchet / Pierre Laurent**

+33 (0)1 44 71 94 94

[neovacs@newcap.eu](mailto:neovacs@newcap.eu)

### Bpifrance – Relations Médias

**Vanessa Godet**

+33 (0)1 41 79 84 33

[vanessa.godet@bpifrance.fr](mailto:vanessa.godet@bpifrance.fr)

**A propos de Néovacs :** Fondée en 1993, Néovacs est devenu un acteur majeur dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires. Grâce à sa technologie innovante induisant une réponse immunitaire polyclonale, protégée potentiellement jusqu'en 2032 par 5 familles de brevets, Néovacs concentre ses efforts de développement clinique sur l'IFN $\alpha$ -Kinoïde pour le traitement du lupus et de la dermatomyosite. Néovacs réalise également des travaux précliniques sur d'autres vaccins thérapeutiques pour le traitement des maladies auto-immunes, cancers et allergies. L'ambition de cette «approche Kinoïde» est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Néovacs est éligible au plan PEA-PME. [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

**A propos du PIAVE (Projets industriels d'avenir) :** L'appel à projets du PIAVE s'adresse aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 9 solutions de la Nouvelle France industrielle.

Il concerne deux types de projets :

- les travaux de R&D et d'industrialisation.
- les travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises. Ces projets doivent bénéficier à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) et démontrer un apport concret et déterminant à la filière et à sa structuration. Ils doivent en outre impliquer une activité industrielle et démontrer une autonomie à terme vis-à-vis du soutien public.

Pour être éligible, les projets doivent présenter un programme comportant un minimum de dépenses de 3M€ et avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi :

- qui correspond à une ou plusieurs solution de la Nouvelle France industrielle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une feuille de route validée par le Comité de pilotage des 9 solutions ; dans ce cas, le projet doit être porté par une entreprise quelle que soit sa taille. Dans un consortium elle peut associer d'autres entreprises, des laboratoires ou des établissements de recherche.
- qui correspond à un des objectifs d'un des comités stratégiques de filière : le projet peut alternativement être porté par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association...).

Une enveloppe de 305M€ sera affectée à l'action « Projets industriels d'avenir » (« PIAVE ») sous formes d'aides d'Etat (subventions et avances remboursables).

## À propos de Bpifrance

**Bpifrance**, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

**Bpifrance** propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) et [www/investissementdavenir.bpifrance.fr/](http://www/investissementdavenir.bpifrance.fr/)